

# HAÏTI

nouvelles  
images d'

## EDITORIAL

septembre 2009 - n°79

La plupart du temps, lorsqu'on parle de violence, on parle des violences physiques. On néglige les violences dues aux conditions de vie. La dureté et l'injustice des conditions sociales, climatiques... sont quelque fois constatées mais comme si elles ne comptaient pas.

La force et l'intérêt du rapport de Justice et Paix que NIH vous présente aujourd'hui dans ce numéro est justement de mettre en relation toutes les causes et conditions de violence et d'injustice en Haïti et d'apporter des propositions.

## Un autre regard sur la violence

La Commission Justice et Paix est une institution de la pastorale sociale de l'Église catholique dont la priorité est la défense de la dignité humaine, donc le respect des droits de chacun et l'accomplissement de leurs devoirs par tous. Il s'agit d'un vaste réseau au niveau mondial. Les Commissions Justice et Paix ont pris naissance dans l'Église catholique, suite à l'initiative du Pape Paul VI en 1967.

Dès 1969, Haïti a manifesté son intérêt à créer une commission locale. La Commission Justice et Paix en Haïti est représentée dans tout le pays, dans plus de 200 paroisses et dans les 9 diocèses. Elle forme ainsi un réseau bien implanté. Elle travaille en partenariat avec des organismes tels Caritas Nationale d'Haïti, la POHDH, la GARR<sup>1</sup>, le Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice Pénale, au niveau Latino-américain avec la CELAM<sup>2</sup> et au niveau international, avec Pax Christi International.

L'objectif de la Commission Justice et Paix Haïti est l'observation des violations des droits humains, l'assistance aux victimes des injustices et la réconciliation dans les communautés. A partir de

1976, Justice et Paix publie des rapports, des études, des articles, sur les violences perpétrées en Haïti. Elle tient de là sa légitimité. La Commission prend part aux débats dans l'espace public haïtien : elle a dénoncé, par exemple l'éradication du cheptel porcin créole.

Lors de sa mission en juillet en Haïti, la coordinatrice du Collectif Haïti de France Emeline Sauvignet a rencontré l'équipe de Justice et Paix de Port-au-Prince. C'est à cette occasion que lui a été donné un exemplaire du dernier rapport sur l'état de la violence et des droits de la personne en Haïti en 2008, paru en juin 2009. Justice et Paix complète ce dossier par ses réflexions et ses recommandations. La question est de chercher à comprendre ce qui encourage la violence et la soutient.

Ce rapport s'appuie sur les observations des commissions locales Justice et Paix de chaque diocèse (ou département). Pour consulter ce document très détaillé et rigoureux (50 pages de tableaux chiffrés), on peut s'informer sur [www.forumcitoyen.org.ht](http://www.forumcitoyen.org.ht). NIH va tenter de vous donner ici l'essentiel des constats et des propositions de Justice et Paix.

Les rapporteurs s'intéressent tout autant à la question des droits civiques et politiques qu'aux droits économiques.

<sup>1</sup> Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits humains ; Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés

<sup>2</sup> Conférences Episcopales latino-américaines.

Etudier la cherté de la vie permet de mesurer le degré de satisfaction ou de violation des droits socio-économiques du peuple. Justice et Paix constate un grand écart dans les prix de vente pour un même produit à travers le pays, et selon le mois. Ainsi, le riz étranger en janvier se vendait à 90 gourdes la marmite, en novembre, à certains endroits, jusqu'à 360 gourdes. L'absence de régulation pour combattre la spéculation et donc pour protéger le consommateur est frappante. Le marché des denrées et des produits de consommation n'est soumis à aucune réglementation, surtout en province, car la cherté de la vie frappe davantage les populations éloignées des centres, du fait du coût des transports et du nombre plus important d'intermédiaires.

En ce qui concerne les droits humains, pour le premier, le droit à la vie, Justice et Paix a enregistré 1 243 cas de mort violente à travers le pays, dont 374 assassinats, 74 cas de « justice populaire », et 21 cas où la mort est attribuée à une autorité. S'y ajoutent 395 victimes d'accidents et 475 victimes de désastres écologiques. Pour les cyclones, le chiffre officiel est évidemment plus élevé que celui de 475 victimes rapporté par les commissions: 793 victimes pour les 4 cyclones des mois de septembre - octobre et près de 100 victimes lors de l'effondrement d'une école. Généralement, les observateurs parlent peu des accidents de la route ou en mer, malgré leur nombre non négligeable.

Les commissions signalent aussi 32 cas de corruption et 37 cas de viol. Elles dénoncent aussi les prisons comme des lieux particulièrement violents, à la suite de visites effectuées dans l'Ouest, le Nord Est et la Grand'Anse; les conditions de détention sont dégradantes, voire cruelles: manque d'espace, de nourriture, de soins, pour une population carcérale dont 10% seulement ont été condamnés.

Les commissions locales portent davantage attention à la violence dans la société, plutôt que dans la famille, mais elles n'accordent pas toutes la même valeur aux différents types de violence. Ainsi l'Ouest ne prend pas en compte la corruption. Seuls l'Artibonite et le Sud-Est du pays dénoncent les conflits terriens (13 cas), même si généralement ils sont considérés comme origine de nombreux conflits violents. L'Ouest, le Nord et le Sud-Est s'inquiètent davantage de la justice expéditive, à laquelle la population s'est livrée particulièrement dans la métropole (38 cas) malgré l'accès plus facile aux tribunaux. Le Nord Ouest et Grand' Anse mentionnent plus de cas de brutalités et violations des droits des personnes par les autorités. A part dans le Nord Est et le Nord Ouest, les femmes violées sont rarement signalées, seuls les viols d'enfants semblent réellement choquer. Enfin, les observateurs dénoncent surtout les abus dont des individus sont victimes, rarement ceux subis par une communauté ou un groupe.

Certaines formes de violence ne sont même pas mentionnées dans l'observation : les violences dont sont victimes les enfants en domesticité et dans la rue ou la violence liée à la drogue. Un certain nombre de violences dans les relations entre les personnes, perpétrées dans la maison (16 cas de violence familiales signalées seulement) et dans le lieu de travail, semblent tolérées. Aider les gens à prendre conscience de leurs droits demandera que ces situations soient plus présentes dans le débat public.

Pourquoi ces constats alarmants? La Commission Justice et Paix dénonce l'absence de l'État dans ses rôles d'organisation sociale et économique, et dans ses devoirs d'assurer les services publics. Les collectivités territoriales n'ont pas été organisées depuis les élections de 2006, et le pouvoir législatif ne s'attache pas aux lois qui pourraient améliorer le quotidien des Haïtiens. L'État ne cherche pas à organiser la vie sociale en faveur de ses citoyens ni à les protéger. La justice est malade de sa corruption, et souvent absente, et elle inspire si peu confiance que des citoyens recourent à la justice expéditive pour régler leurs différends. Les atteintes à la dignité physique et morale de la personne sont fréquentes dans des lieux de détention comme dans la société en général. Certaines violences ne sont pas signalées, tellement elles font partie de la vie sociale. Certaines injustices de la part des autorités ne sont même pas dénoncées parce que la peur des représailles et l'impunité sont de règle. La prise de conscience sociale suppose une meilleure éducation et information : observer la violence y contribue.

Sur le plan politique, la soumission, depuis les années 80, des gouvernements haïtiens successifs aux exigences économiques étrangères, au nom de la globalisation, a gravement nui à la production locale. Pourtant, son développement est une nécessité pour la sécurité alimentaire. L'absence de plan d'aménagement du territoire aboutit au gâchis des ressources agricoles et à la dégradation de la vie paysanne. Les constats faits après les cyclones montrent l'insuffisance des plans ou des politiques gouvernementales d'environnement pour répondre à ces situations catastrophiques: l'exploitation forestière continue comme avant. Par ailleurs, l'action de l'État est subordonnée aux initiatives d'ONG ou aux aides étrangères. Là encore, l'État n'assume ni ses décisions, ni ses responsabilités, n'informe pas ses citoyens et ne coordonne pas ses actions de façon cohérente.

A l'issue de ce vaste travail d'observation, la Commission prend position et fait des propositions.

Concernant la violence, Justice et Paix demande qu'une loi définisse enfin les conditions de port et de circulation des armes, que les conditions de vie en prison deviennent acceptables et que la justice soit rendue dans des délais normaux.

Concernant la cherté de la vie, Justice et Paix demande que l'Etat élabore une politique publique avec un réel projet, des étapes, un budget, notamment dans le domaine agricole et les investissements. La population haïtienne doit être clairement informée et concernée car cette politique publique doit viser la lutte contre la corruption, le gaspillage, l'assistanat... et assurer des services publics proches des citoyens surtout la justice, l'éducation et la santé.

Concernant l'écologie et la menace des cyclones, les propositions sont nombreuses et très cohérentes car elles ont été faites par des commissions locales qui ont vécu les cyclones. Elles

insistent sur la planification des mesures préventives et la durée nécessaire de l'aide. Enfin, à plus long terme, de bonnes lois doivent concerner l'environnement et la recherche d'énergies alternatives pour empêcher l'abattage des arbres.

Ce rapport montre donc que les atteintes aux droits humains en Haïti sont indissociables des conditions de vie dégradées par la corruption, l'injustice sociale et la pauvreté, ainsi que la dévastation de l'environnement. La solution à la violence devra passer par une prise en compte des conditions économiques et de l'écologie au sein de véritables politiques publiques.

## L'ACTUALITE DU MOIS

---

### **Sénatoriales partielles, 19 avril et 21 juin 2009: une autre crise en perspective ?**

Les résultats, en principe définitifs, des sénatoriales partielles, proclamés par le Conseil électoral provisoire (Cep) le 18 juillet, donnent 6 sur 11 sièges à Lespwa. Les parlementaires de certaines formations politiques, comme la Fusion et l'Organisation du peuple en lutte (Opl), suite aux contestations des résultats et des violences entourant ces élections, menacent de ne pas participer à la séance de validation des nouveaux élus, l'empêchant ainsi faute de quorum. L'enjeu majeur reste le projet d'amendement de la Constitution du 29 mars 1987, pour lequel une commission présidentielle a soumis des propositions le vendredi 10 juillet 2009. La demande d'amendement doit être soumise au Parlement d'ici le 14 septembre 2009 au plus tard, dernière session de l'actuelle législature. De nouvelles élections (sénatoriales partielles, renouvellement de la chambre des députés, des municipalités et conseils d'administration de sections communales (Casec) devraient, en principe, avoir lieu en novembre 2009 en Haïti, et le Cep, contesté, souhaite les organiser.

### **Salaire minimum: Les députés reviennent sur leur vote de 200 gourdes**

En mai 2009, les députés avaient adopté la proposition de la commission des affaires sociales de la chambre basse et voté une augmentation du salaire minimum journalier à 200 gourdes (environ 5dollars américains) au lieu du minimum de 70.00 gourdes depuis 2003. Mais le Président Préval a élevé des objections, relayées par les médias, arguant de la perte probable de milliers d'emplois dans la sous-traitance si le niveau de salaire minimum journalier de 200 gourdes est confirmé par les deux chambres.

Des milliers de personnes se sont mobilisées entre le 3 août et le 10 août 2009 en faveur du maintien du vote du salaire minimum journalier à 200 gourdes. Les entreprises de sous-traitance ont même décidé de fermer le 11 août pour organiser la sécurité. Lundi 17 août, après une semaine d'intense mobilisation des travailleurs de la sous-traitance, différentes unités spécialisées de la Pnh (police nationale haïtienne) étaient présentes sur le site du parc industriel métropolitain de la Société nationale des parcs industriels (Sonapi) à Port-au-Prince où plusieurs milliers d'ouvriers ont vivement manifesté aux côtés d'étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti et d'altermondialistes pour protester contre l'arrestation de deux activistes en faveur de la loi sur le salaire minimum. Des violences et des blessés sont à déplorer.

Le 18 août, 38 députés ont voté en faveur des objections du président René Garcia Préval contre 36 qui les refusaient et 3 abstentions. Cette décision, qui devra être acheminée au sénat, risque de provoquer des remous parmi les ouvrières et ouvriers qui continuent de réclamer 200.00 gourdes pour faire face au coût élevé de la vie dans la République caribéenne.

### **Ouragans: guérir 2008, parer à 2009**

Tandis que Bill, le premier ouragan de la saison 2009, épargne les côtes d'Haïti, les clés d'une trentaine de maisons ont été remises, le 31 juillet 2009, à des familles ayant été victimes en 2008 lors du passage de l'ouragan Ike dans la commune de Cabaret et on annonce la reconstruction des écoles détruites grâce à un financement de 20,5 millions de dollars de la Banque interaméricaine de développement (BID). Par ailleurs, en prévention des intempéries, information est donnée sur les consignes de sécurité à suivre et des spécialistes cubains en évacuation se trouvent sur place aux Gonaïves.

**Objectif**

L'association Action Pour le Développement D'Haïti (APODHA) existe depuis décembre 2005 et a pour but d'agir dans les domaines de l'éducation en Haïti et de l'information. Elle intervient dans les régions de Cange, Croix des Bouquets et Aquin en Haïti.

**Projets en cours :**

1. Lancement lors de l'année académique 2006-2007 d'un Programme d'Aide Scolaire aux Enfants Haïtiens de Parents aux Revenus Modestes. Le programme concernait la première année 21 enfants dont 11 dans le département du Sud et 10 ans le Centre (Baptiste/ Centre Siloë de Lianne-Riché).
2. Lancement en 2007 le Forum Haiti-Nation : projet d'éducation démocratique et civique dont le but est

de créer un lien permanent entre les haïtiens de l'extérieur, les amis d'Haïti et les Haïtiens en Haïti intéressés par les débats et les problématiques contemporaines concernant Haïti.

**Projets à l'étude**

Projet de fours solaires pour lutter contre la déforestation en Haïti en partenariat avec l'association L'Espérance.

**Coordonnées**

Chez Mme Le Brozec  
15, Residence. Les Avelines  
91940 Les Ulis  
apodha01@yahoo.fr  
contact : Renald Lubérice ou Guy Férolus

**HAÏTI EN FRANCE : AGENDA**

- ✓ 10 et 25 septembre, Paris : **Exposition** « Le dernier voyage d'André Malraux en Haïti » ou la découverte de l'art vaudou. Le 10/09 à 19h : Débat : « Regards croisés sur Saint-Soleil, les peintres paysans de Soisson-la-Montagne ». Le 25/09 à 19h : « Parcours de plasticiens haïtiens à Paris, de Roland Dorcély à Hervé Télémaque. Rencontre avec Gérald Bloncourt photographe, écrivain et Carlo Célius, critique d'art. ». Lieu : Musée du Montparnasse ; 21, avenue du Maine ; 75015 Paris. 01 42 22 91 96.
- ✓ 19 septembre, Pointe-à-Pître (971) : La Fédération des Associations Franco-Haïtiennes de Guadeloupe vous invite à la soirée de **mémoire en l'honneur de Anténor Firmin**, auteur de "De l'égalité des races humaines". Conférences, concerts etc. De 19h à minuit, 10 euros à partir de 21h. Contact : 06 90 47 44 05 ou federation.guad@yahoo.fr
- ✓ 19 et 20 septembre, Bieuzy les eaux (56) : L'association Rencontre adoption Antenne Bretagne organise un **week end familiale** pour une rencontre entre adoptants ou futurs adoptants. Contact : rencontreadoption@free.fr ou rencontreadoptionbretagne@orange.fr ou au 02 99 69 70 22.
- ✓ 22 au 28 septembre, Dijon (21) : L'association Enfants Soleil Bourgogne organise une **exposition-vente** d'artisanat haïtien. Lieu : Cellier de Clairvaux, 2 bd de la Trémouille, Dijon. [annie.colin12@orange.fr](mailto:annie.colin12@orange.fr)
- ✓ 26 - 27 septembre, Nantes (44) : **Week-end Haïti** organisés par plusieurs associations, dont certaines membres du CHF. Au programme : conférence-débat, projections, atelier culinaire, exposition d'art haïtien, littérature, musique. Lieu : Mémoire de l'Outre Mer, Espace Culturel Louis Delgres, 89 Quai de la Fosse, Nantes. 02 40 71 76 57
- ✓ Du 29 septembre au 2 octobre, Balma (31) : **Week-end «Couleurs Haïti»** de 9h à 12h et de 14h à 19h. Programme : Exposition - Artisanat - Contes - Concert - Conférence - Cinéma - Cuisine - Littérature. Contact : 05 61 24 92 74

*(Pour l'actualité d'Haïti en France, nous soumettre des dates, rendez-vous sur [www.collectif-haiti.fr](http://www.collectif-haiti.fr), rubrique Agenda)*

**LE COLLECTIF HAITI DE FRANCE - CHF****Soutien contre l'expulsion de M. Tony Nicolas**

Le CHF a participé, mi-août 2009, à la mobilisation citoyenne contre l'expulsion de Tony Nicolas, haïtien de 43 ans, ce qui lui a permis de rester sur le territoire français. Le CHF a envoyé des fax au préfet des Pyrénées Atlantiques, au Ministre de l'Immigration et au Conseiller de l'Elysée sur les questions d'émigration. Nous avons également fait suivre l'appel à d'autres associations franco-haïtiennes. Des militants de RESF, de la Ligue des Droits de l'Homme, du CHF ainsi que des élus de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), où résident l'homme et sa famille, se sont rassemblés le 17 août devant le comptoir d'enregistrement du vol et ont soutenu M. Nicolas qui a refusé d'embarquer.

**Rencontres avec les ONG Coordination Sud et PS-Eau**

Paul Vermande, président du Collectif Haïti de France a rencontré cet été Jean Louis Vielajus, président de Coordination Sud, pour évoquer l'intérêt de chaque structure à ce que le CHF adhère à Coordination Sud, plateforme des ONG françaises d'urgences et de développement.

Il a également rencontré le délégué pour Haïti de l'ONG "Programme Solidarité Eau" pour débattre de la question de l'eau et assainissement en Haïti dans le cadre des projets de solidarité des associations franco-haïtiennes. L'ONG PS-Eau avait déjà travaillé avec nous dans le cadre des deuxièmes rencontres nationales de la solidarité avec Haïti en octobre 2008.

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris - Tél : 01 43 48 31 78

contact@collectif-haiti.fr / www.collectif-haiti.fr